

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Fracture numérique & couverture wifi**

Nous vivons dans un monde en mutation dans lequel la digitalisation de la société est omniprésente dans notre vie quotidienne. En effet, rechercher un emploi ou un apprentissage, demander un subside pour l'assurance maladie, trouver un logement, s'inscrire dans une école (école professionnelle, haute école, université, etc.) sont autant de démarches qui demandent un accès à un internet. Or, tout le monde ne possède pas un abonnement wifi par manque d'intérêts pour les nouvelles technologies ou par manque de moyens financiers. Ce sont principalement les plus de 75 ans, les personnes peu ou pas diplômées ou encore les ménages les plus modestes qui sont principalement touchés.

Afin que personne ne soit marginalisé, il serait judicieux que la Ville de Vernier renforce l'accès à la connexion numérique en inventoriant les sites publics sur la Commune donnant accès à un réseau wifi gratuit ainsi que leurs heures d'ouverture. Par la suite, il faudrait que cette information soit facilement accessible aux Verniolans en l'affichant dans des lieux publics stratégiques et en la publiant régulièrement dans le magazine ActuVernier.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif à :**

1. répertorier précisément les sites publics de la Commune donnant accès à un réseau wifi gratuit ainsi que leurs heures d'ouverture ;
2. informer la population verniolane des sites publics de la Commune ayant un accès à un réseau wifi gratuit par le biais d'affiches informatives mises dans des lieux publics ;
3. informer la population verniolane des sites publics de la Commune ayant un accès à un réseau wifi gratuit en la publiant régulièrement dans l'ActuVernier.

Barbara LANZILAO,  
Anne COMPAGNON KAUFMANN et  
Sophie BOBILLER  
Conseillères municipales

Vernier, le 26 février 2023